



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Visiteurs de prison.

Question écrite n° 11593

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les visiteurs de prison. Le tissu associatif français est aussi présent dans les centres pénitenciers, à travers les visiteurs de prison. Leur présence est indispensable pour la société, dans sa relation à la délinquance, au délit et au crime. Ces associations sont capitales pour un retour réussi dans la société des personnes placées sous l'égide de la justice. C'est pourquoi, il souhaite savoir où en sont les relations avec les associations de visiteurs de prison pour repenser les centres pénitenciers et mieux réinsérer la population carcérale.

Texte de la réponse

Les relations entre la direction de l'administration pénitentiaire et l'association nationale des visiteurs de prison (ANVP) sont régulières, anciennes et exemplaires. Le partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs renouvelée le 15 mai 2018 pour la période 2018-2020, la subvention ayant été portée à cette occasion à 30 000 euros. Les bénévoles de l'ANVP interviennent auprès des personnes incarcérées, avec une attention particulière pour celles qui sont isolées, à travers des entretiens individuels afin de leur apporter un réconfort moral, une écoute, des connaissances ou des savoir-faire, voire de les aider dans leur projet de sortie. Depuis 2016, dans le cadre d'une expérimentation, des bénévoles (visiteurs accompagnants) accompagnent en outre des personnes suivies en milieu ouvert. L'ANVP s'investit aussi, selon les établissements, dans les associations socioculturelles et sportives, les commissions pluridisciplinaires uniques ainsi que l'accueil des familles. Elle est présente dans près de 170 établissements pénitentiaires sur 188.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11593

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7068

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12453